

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 17 août 2022 modifiant l'agrément national de sécurité civile pour l'Association nationale des premiers secours

NOR : IOME2225492A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3, R. 725-1 à R. 725-11 et R. 765-2 ;

Vu les arrêtés du 27 février 2017 relatifs aux agréments des associations de sécurité civile dénommés respectivement « A », « B », « C » et « D » ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2021 portant renouvellement d'agrément national de sécurité civile pour l'Association nationale des premiers secours, pour une durée de 3 ans ;

Vu la demande de modification d'agrément de l'Association nationale des premiers secours du 11 mai 2022 concernant les Alpes-Maritimes, la Charente-Maritime, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle et le Territoire de Belfort, complétée le 14 juillet 2022 ;

Vu les avis des préfetures concernées,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe visée à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 mai 2021 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 août 2022.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjointe au sous-directeur  
des services d'incendie  
et des acteurs du secours,*

C. BACHELIER

#### ANNEXE

Unités départementales	A-Secours aux personnes	A-Sauvetage aquatique	B	C	D-PAPS	D-DPS PE à GE	D-PAPS-Sécurité de la pratique des activités aquatiques	D-DPS PE à GE Sécurité de la pratique des activités aquatiques
UDPS 01			X		X	X		
UDPS 02	X		X	X	X	X	X	X
UDPS 2B					X	X	X	X
UDPS 06	X				X	X		
UDPS 07					X	X		
UDPS 11					X	X	X	X
UDPS 13					X		X	
UDPS 16					X	X		
UDPS 17					X	X		

Unités départe- mentales	A-Secours aux personnes	A-Sauvetage aquatique	B	C	D-PAPS	D-DPS PE à GE	D-PAPS- Sécurité de la pratique des activités aquatiques	D-DPS PE à GE Sécurité de la pratique des activités aquatiques
UDPS 19	X		X	X	X	X	X	X
UDPS 23	X		X	X	X	X		
UDPS 27					X	X		
UDPS 29					X		X	
UDPS 33			X		X	X		
UDPS 34			X		X	X	X	X
UDPS 35					X	X		
UDPS 38	X		X		X	X		
UDPS 41	X		X	X	X	X	X	X
UDPS 42			X		X	X	X	X
UDPS 44			X		X	X		
UDPS 46					X	X		
UDPS 49			X		X	X		
UDPS 54	X		X	X	X	X		
UDPS 56	X		X		X	X		
UDPS 58	X		X		X	X	X	X
UDPS 64					X	X		
UDPS 68					X	X		
UDPS 69			X		X	X	X	X
UDPS 71			X		X	X		
UDPS 73					X	X		
UDPS 74			X		X	X	X	X
UDPS 75					X	X		
UDPS 76					X	X		
UDPS 79					X	X		
UDPS 80					X	X	X	X
UDPS 83					X		X	
UDPS 85			X		X	X		
UDPS 86					X	X	X	X
UDPS 87	X		X	X	X	X		
UDPS 90	X	X	X		X	X	X	X
UDPS 93	X		X		X	X		
UDPS 95					X	X		
UDPS 971			X	X				
UDPS 972					X	X	X	X